CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTE MUNICIPAL
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
FTCS FORAGE – RD643

Arrêté n°244 - Juin 2025-ST

RP/ AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2211-2 et L.2212-2, conférant au maire des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur le territoire communal,

Vu les articles R.417-9 et R.417-10 du Code de la route, relatifs aux interdictions de stationnement et à leurs sanctions,

Vu les articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, relatifs à la mise en fourrière des véhicules en infraction,

Vu les articles R.411-25 et suivants du Code de la route, relatifs à la signalisation temporaire et à son opposabilité aux usagers,

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu l'avis de Monsieur le Technicien de l'Arrondissement Routier de Cambrai,

Vu la demande de Monsieur Franck DI GREGORIO, représentant de la Société FTCS FORAGE , 5031 Chemin de Phalempin 59273 Fretin, en date du 20 juin 2025 ,concernant les travaux de forage dirigé pour ENEDIS sur le RD 643 à Caudry,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir des accidents,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS :

En raison des travaux de forage dirigé sur le RD 643 que doit effectuer la société FTCS FORAGE :
-Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux.
-La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 – SIGNALISATION :

Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier, de restriction de la circulation ainsi que toutes les mesures nécessaires à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus par la Société FTCS FORAGE pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1.

ARTICLE 5 – DATE DES TRAVAUX :

Ces travaux interviendront pendant la période comprise entre le mardi 1 juillet 2025 et le mercredi 30 juillet 2025 inclus.

ARTICLE 6– SANCTIONS :

Tout véhicule en infraction à ces dispositions sera passible :

1. D'une contravention conformément aux articles R.417-10 ou R.417-9 du Code de la route.
2. D'une mise en fourrière, conformément aux articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, si le stationnement entraîne une gêne pour la circulation publique ou le déroulement de l'événement.

ARTICLE 7 – RECOURS :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 – EXÉCUTION :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9– AMPLIATION :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Madame la Commandante de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Responsable de la Société FTCS FORAGE
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Fait à Caudry, le 24 juin 2025
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué

VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Marc DEVIENNE

Point GPS :



Demande de DICT

DATE	COMMUNE de Caudry	Dossier N°
25/03/2025	Route Nationale – D943	F202559243223

ENTREPRISE	INTERLOCUTEUR
Enedis	Yann Widhen

DATE TRAVAUX	DT N°	Longueur	DIAMETRE
30/06/2025	2025030301735PJP	125ML	1 PE 160mm

CONDUCTEUR	ARRETE
Franck DI GREGORIO	Restriction de Circulation aux droits du chantier